

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX®ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NOROX®ENP-92

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 94N8-U0AY-C00W-NFKP

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : United Initiators GmbH  
Dr.-Gustav-Adolph-Str. 3  
82049 Pullach

Téléphone : +49 / 89 / 74422 – 0

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : contact@united-in.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Peroxydes organiques, Type D	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœ-

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

tus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

#### Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version 5.2      Date de révision: 03.01.2025      Numéro de la FDS: 600000000418      Date de dernière parution: 28.02.2023  
Date de la première version publiée: 17.11.2016

LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P370 + P378    En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

diacétone-alcool (No.-CAS 123-42-2)  
2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide (No.-CAS 1338-23-4)

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Peroxydes organiques  
Mélange liquide

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
diacétone-alcool	123-42-2 204-626-7 603-016-00-1 01-2119473975-21	Eye Irrit. 2; H319 Repr. 2; H361 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 35 - < 40

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version 5.2      Date de révision: 03.01.2025      Numéro de la FDS: 600000000418      Date de dernière parution: 28.02.2023  
 Date de la première version publiée: 17.11.2016

		Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 ≥ 10 %	
2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxidibutane-2,2-diyl dihydroperoxide	1338-23-4 700-954-4 01-2119514691-43-0000	Org. Perox. D; H242 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 1,5 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 2.500 mg/kg	≥ 25 - < 30
Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	6846-50-0 229-934-9 01-2119451093-47	Repr. 2; H361 Aquatic Chronic 3; H412	≥ 20 - < 25
péroxyde d'hydrogène	7722-84-1 231-765-0 008-003-00-9 01-2119485845-22	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412  Limite de concentration spécifique Ox. Liq. 1; H271 ≥ 70 % Ox. Liq. 2; H272 50 - < 70 % Skin Corr. 1A; H314 ≥ 70 % Skin Corr. 1B; H314 50 - < 70 % Skin Irrit. 2; H315 35 - < 50 % Eye Dam. 1; H318	≥ 3 - < 5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version 5.2      Date de révision: 03.01.2025      Numéro de la FDS: 600000000418      Date de dernière parution: 28.02.2023  
Date de la première version publiée: 17.11.2016

		8 - < 50 % Eye Irrit. 2; H319 5 - < 8 % STOT SE 3; H335 >= 35 % Aquatic Chronic 3; H412 >= 63 % <hr/> Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 1,5 mg/l	
Butanone	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 1 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Appeler immédiatement un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- En cas d'inhalation : Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile ou si une cyanose est observée.  
Appeler immédiatement un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

- En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.  
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. L'inhalation d'aérosols peut provoquer une brûlure des voies respiratoires par acide.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
- En cas de contact avec la peau : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.  
En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Provoque de graves brûlures.
- Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

Provoque de graves brûlures.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.  
L'émission possible de produits de décomposition gazeux peut amener à une augmentation dangereuse de la pression. Éviter tout confinement.  
Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent s'auto-enflammer. Le produit brûle violemment.  
La distance de retour de flamme peut être considérable.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Le produit va flotter sur l'eau et peut être rallumé sur les eaux de surface.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éloigner toute source d'ignition.  
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.  
Nettoyer immédiatement les déversements.  
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.  
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.  
Enlever avec un absorbant inerte.  
Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.  
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appli-



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

quer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Protéger de toute contamination.  
Ne pas avaler.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Éviter tout confinement.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Se laver à fond après manipulation.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart des matières combustibles. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version 5.2      Date de révision: 03.01.2025      Numéro de la FDS: 600000000418      Date de dernière parution: 28.02.2023  
Date de la première version publiée: 17.11.2016

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Entreposer dans un endroit frais. Une contamination peut provoquer une augmentation dangereuse de la pression - des récipients fermés peuvent rompre. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de décomposition! Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.
- Température de stockage recommandée : < 30 °C
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
diacétone-alcool	123-42-2	VME	50 ppm 240 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxidibutane-2,2-diyl dihydroperoxide	1338-23-4	VLCT (VLE)	0,2 ppm 1,5 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version 5.2      Date de révision: 03.01.2025      Numéro de la FDS: 600000000418      Date de dernière parution: 28.02.2023  
 Date de la première version publiée: 17.11.2016

	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
péroxyde d'hydrogène	7722-84-1	VME	1 ppm 1,5 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
Butanone	78-93-3	STEL	300 ppm 900 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA	200 ppm 600 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	200 ppm 600 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	300 ppm 900 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxidibutane-2,2-diyl dihydroperoxide	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,35 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,33 mg/kg p.c./jour
diacétone-alcool	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	240 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	9,4 mg/kg p.c./jour
Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	66,4 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	66,4 mg/m <sup>3</sup>
Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,62 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	5 mg/kg p.c./jour
Consommateurs	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,35 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
Consommateurs	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets	5 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version 5.2      Date de révision: 03.01.2025      Numéro de la FDS: 600000000418      Date de dernière parution: 28.02.2023  
Date de la première version publiée: 17.11.2016

	teurs		systemiques	p.c./jour
Butanone	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	1161 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	600 mg/m3

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxidibutane-2,2-diyl dihydroperoxide	Eau douce	0,0056 mg/l
	Eau de mer	0,00056 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,056 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0876 mg/kg
diacétone-alcool	Sédiment marin	0,00876 mg/kg
	Sol	0,0142 mg/kg
	Eau douce	2 mg/l
	Eau de mer	0,2 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	82 mg/l
Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	Sédiment d'eau douce	9,06 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,91 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,63 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	0,014 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
Butanone	Sédiment d'eau douce	5,29 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,529 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,05 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	3 mg/l
	Eau douce	55,8 mg/l
	Eau de mer	55,8 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	55,8 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	709 mg/l
	Sédiment d'eau douce	284,7 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	22,5 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version 5.2      Date de révision: 03.01.2025      Numéro de la FDS: 600000000418      Date de dernière parution: 28.02.2023  
Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.  
Veillez à respecter toutes les exigences locales et/ou nationales applicables en sélectionnant des mesures de protection destinées à un travail spécifique.  
Veillez toujours porter des lunettes de protection lorsqu'on ne peut exclure un risque de contact du produit avec les yeux par inadvertance.  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.

L'équipement doit être conforme à l'EN 166

#### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 30 min  
Épaisseur du gant : 0,40 mm

Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : 480 min  
Épaisseur du gant : 0,47 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale  
Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau.  
Porter selon besoins:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

Tenue de protection antistatique ignifuge.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)

Filtre de type : Filtre ABEK

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : non déterminé

Point/ intervalle de fusion : < -25 °C

Point/intervalle d'ébullition : Décomposition: Se décompose au-dessous du point d'ébullition.

Inflammabilité : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Limite d'explosivité, supérieure non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Limite d'explosivité, inférieure non déterminé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

Point d'éclair	:	72 °C Méthode: ISO 3679, coupelle fermée
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	60 °C Méthode: Test ONU H.4 TDAA-Température de décomposition autoaccélérée. Température la plus basse à laquelle la dimension de l'ensemble testé produira une réaction de décomposition auto-accélération.
pH	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	21 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique	:	non déterminé
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Solvant: Phtalates Description: complètement miscible
		Solvant: Esters Description: complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	non déterminé
Densité relative	:	non déterminé
Densité	:	1,04 gcm <sup>3</sup> (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	non déterminé

### 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
-----------	---	--------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

		Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. Peroxyde organique
Inflammabilité (liquides)	:	Liquide inflammable, Peroxyde organique
Auto-inflammation	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme pyrophorique.
Substances auto-échauffantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Indice de réfraction	:	1,434 à 20 °C

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger de toute contamination.  
Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.  
Chaleur, flammes et étincelles.  
Éviter tout confinement.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Accélérateur, acides et bases forts, (sels de) métaux lourds, agents réducteurs

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiqu

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.447 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 4,44 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **diacétone-alcool:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.002 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle):  $\geq$  7,6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : LD0 (Rat):  $>$  1.875 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 2.500 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert

### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
- Toxicité aiguë par inhalation : LCLo (Rat): > 0,12 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Cochon d'Inde): > 2.000 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **péroxyde d'hydrogène:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 431 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.  
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règle-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

ment UE 1272/2008, Annexe VI

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 9.200 mg/kg  
Remarques: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë.

### **Butanone:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.193 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures.

### **Produit:**

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

### **Composants:**

#### **diacétone-alcool:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Provoque des brûlures.

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Durée d'exposition : 24 h  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **péroxyde d'hydrogène:**

Résultat : Corrosif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version 5.2      Date de révision: 03.01.2025      Numéro de la FDS: 600000000418      Date de dernière parution: 28.02.2023  
Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

### **Butanone:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

### **Composants:**

#### **diacétone-alcool:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

#### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 24 h  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **péroxyde d'hydrogène:**

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux  
Remarques : peroxyde d'hydrogène, 35%

### **Butanone:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

### Composants:

#### **diacétone-alcool:**

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Evaluation	:	Nocif en cas d'ingestion., Nocif par inhalation.
------------	---	--

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### **Butanone:**

Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Composants:

#### **diacétone-alcool:**

Génotoxicité in vitro	:	Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif
-----------------------	---	---

	:	Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif
--	---	---

	:	Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif
--	---	---

Génotoxicité in vivo	:	Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.
----------------------	---	---

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
--	---	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames  
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.13/14 (test d'Ames)  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

### **péroxyde d'hydrogène:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif positif  
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: positif  
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif  
Remarques: peroxyde d'hydrogène, 35%

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version 5.2      Date de révision: 03.01.2025      Numéro de la FDS: 600000000418      Date de dernière parution: 28.02.2023  
Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

### **Butanone:**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris  
Voie d'application: Intrapéritonéal  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

#### **diacétone-alcool:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

#### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **péroxyde d'hydrogène:**

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

### **Composants:**

#### **diacétone-alcool:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat  
Voie d'application: par voie orale (gavage)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version 5.2      Date de révision: 03.01.2025      Numéro de la FDS: 600000000418      Date de dernière parution: 28.02.2023  
Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 4,106  
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 12.292  
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat  
Voie d'application: par voie orale (gavage)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 421  
Résultat: négatif

### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus., Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

### **péroxyde d'hydrogène:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Donnée non disponible

### **Butanone:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat  
Voie d'application: par voie orale (eau potable)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 10.000 mg/l  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 10.000 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Espèce: Rat  
Voie d'application: par voie orale (eau potable)  
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 20.000 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 416



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version 5.2      Date de révision: 03.01.2025      Numéro de la FDS: 600000000418      Date de dernière parution: 28.02.2023  
Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation  
Toxicité maternelle générale: NOAEC: env. 1.002 Poids corporel mg / kg  
Térogénicité: NOAEC Parent: env. 1.002 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: négatif

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

#### Composants:

##### **diacétone-alcool:**

Organes cibles : Système respiratoire  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **péroxyde d'hydrogène:**

Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **Butanone:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

##### **péroxyde d'hydrogène:**

Remarques : Donnée non disponible

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **diacétone-alcool:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 1,04 mg/l  
LOAEL : 4,685 mg/l  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 6 w  
Méthode : OCDE ligne directrice 412

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

Espèce : Rat  
NOAEL : 100 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (gavage)  
Méthode : OCDE ligne directrice 422

### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 200 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (gavage)  
Durée d'exposition : 28 d  
Méthode : OCDE ligne directrice 407

Toxicité à dose répétée - Evaluation : Nocif en cas d'ingestion., Nocif par inhalation.

### **péroxyde d'hydrogène:**

Espèce : Souris, femelle  
NOAEL : 37 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (eau potable)  
Durée d'exposition : 90 d  
Remarques : péroxyde d'hydrogène, 35%

Espèce : Souris, mâles  
NOAEL : 26 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (eau potable)  
Durée d'exposition : 90  
Remarques : péroxyde d'hydrogène, 35%

### **Toxicité par aspiration**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

#### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

#### **péroxyde d'hydrogène:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### Composants:

##### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **diacétone-alcool:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

##### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 44,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

		NOEC (Poecilia reticulata (Guppie)): 18 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 39 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
		NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 26,7 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 5,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
		NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (Bactérie): 48 mg/l Durée d'exposition: 0,5 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Toxicité pour les poissons	:	NOEC (Poisson): $\geq 6$ mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia (Daphnie)): $\geq 1,46$ mg/l Durée d'exposition: 48 h
		NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0,7 mg/l Durée d'exposition: 21 jr
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Chlorella pyrenoidosa (Chlorelle)): $> 7,49$ mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	LOEC: 0,7 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
---	---	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **péroxyde d'hydrogène:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 16,4 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 2,4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 1,38 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,63 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,63 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

### **Butanone:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.993 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 308 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2.029 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 1.150 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h  
Méthode: DIN 38 412 Part 8

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version 5.2      Date de révision: 03.01.2025      Numéro de la FDS: 600000000418      Date de dernière parution: 28.02.2023  
Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **diacétone-alcool:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE ligne directrice 301

##### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

##### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301B

##### **péroxyde d'hydrogène:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

##### **Butanone:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **diacétone-alcool:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,09 (20 °C)

##### **2-Butanone peroxide; Reaction mass of butane-2,2-diyl dihydroperoxide and dioxydibutane-2,2-diyl dihydroperoxide:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 0,3 (25 °C)

##### **Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 1,95

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,91 (25 °C)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

### **péroxyde d'hydrogène:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,57 (20 °C)  
Remarques: L'information se rapporte au composé principal.  
Calcul

### **Butanone:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,3 (40 °C)

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **12.7 Autres effets néfastes**

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Nettoyer le récipient avec de l'eau.  
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.  
Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 3105
ADR	: UN 3105
RID	: UN 3105
IMDG	: UN 3105
IATA	: UN 3105

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDES DE MÉTHYLÉTHYLÉTÉTON(E))
ADR	: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDES DE MÉTHYLÉTHYLÉTÉTON(E))
RID	: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE (PEROXYDES DE MÉTHYLÉTHYLÉTÉTON(E))
IMDG	: ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID (METHYL ETHYL KETONE PEROXIDE(S))
IATA	: Organic peroxide type D, liquid (Methyl ethyl ketone peroxide(s))

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version 5.2      Date de révision: 03.01.2025      Numéro de la FDS: 600000000418      Date de dernière parution: 28.02.2023  
Date de la première version publiée: 17.11.2016

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 5.2	
<b>ADR</b>	: 5.2	
<b>RID</b>	: 5.2	
<b>IMDG</b>	: 5.2	
<b>IATA</b>	: 5.2	HEAT

### 14.4 Groupe d'emballage

#### **ADN**

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : P1  
Étiquettes : 5.2

#### **ADR**

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : P1  
Étiquettes : 5.2  
Code de restriction en tunnels : (D)

#### **RID**

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : P1  
Numéro d'identification du danger : 539  
Étiquettes : 5.2

#### **IMDG**

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : 5.2  
EmS Code : F-J, S-R

#### **IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 570  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat

#### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 570  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### **ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version 5.2      Date de révision: 03.01.2025      Numéro de la FDS: 600000000418      Date de dernière parution: 28.02.2023  
Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. peroxyde d'hydrogène (ANNEXE I)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4421, 1436, 1436

### Autres réglementations:

Gefahrgruppe nach TRGS 741: II (Exigences légales pour l'Allemagne)

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI (TW) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA (US) : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AiIC (AU) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version 5.2      Date de révision: 03.01.2025      Numéro de la FDS: 600000000418      Date de dernière parution: 28.02.2023  
Date de la première version publiée: 17.11.2016

---

DSL (CA)	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS (JP)	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL (JP)	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI (KR)	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS (PH)	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC (CN)	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TECI (TH)	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H242	:	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	:	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	:	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Org. Perox.	:	Peroxydes organiques
Ox. Liq.	:	Liquides comburants

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## NOROX® ENP-92

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.02.2023
5.2	03.01.2025	600000000418	Date de la première version publiée: 17.11.2016

### Information supplémentaire

- Autres informations** : Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit. Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit. Les risques sur l'étiquette s'appliquent aussi aux résidus dans le conteneur.
- Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité** : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

Org. Perox. D	H242
Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Repr. 2	H361
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 3	H412

### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR